



# RÈGLEMENTS SPORTIFS

## DEPARTEMENTAUX

### 2022/2023

**Responsable de la Commission Sportive Départementale**

Dominique Wozniak    commissionsportivecdtt34@gmail.com

**Responsables du Championnat par équipes**

Dominique Wozniak    commissionsportivecdtt34@gmail.com

Jean Luc Discher      commissionsportivecdtt34@gmail.com

David Le Roger

**Responsable du Championnat Jeunes**

Julien Bibal            julien.bibal@orange.fr

**Responsable du Critérium Fédéral et des Finales par classements**

Dominique Wozniak    cdtt34.criterium@orange.fr

**Responsable des Compétitions Vétérans**

Jean Luc Discher      commissionsportivecdtt34@gmail.com

**Responsable de la Coupe de l'Hérault**

David Le Roger        coupesherault@orange.fr

# CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES MASCULIN DEPARTEMENTAL

1. DISPOSITIONS GENERALES.....
2. REGLES SPECIFIQUES DE PARTICIPATION.....
3. FORMULE DE COMPETITION.....
4. NOMBRE D'ÉQUIPES D'UN MEME CLUB PAR POULE .....
5. ÉQUIPE INCOMPLETE.....
6. OUVERTURE DE LA SALLE.....
7. DATES, LIEU ET HEURES DES COMPETITIONS.....
8. MATERIEL .....
9. FORFAIT .....
10. TRANSMISSION DES RESULTATS .....
11. MONTEES ET DESCENTES .....
12. TITRES.....
13. SANCTIONS .....
14. CORRESPONDANCE DES JOURNEES.....

## 1. DISPOSITIONS GENERALES

Se référer aux Règlements Fédéraux, Règlements Sportifs, Titre II, Chapitre 1.

## 2. REGLE SPECIFIQUE DE QUALIFICATION DES JOUEURS ET DES EQUIPES

Au titre d'une même journée de championnat, le cumul des points des quatre joueurs de chaque équipe doit être inférieur au cumul des points des quatre joueurs de l'équipe de numéro inférieur .

Attention, le cumul des points de l'équipe départementale ayant le plus petit numéro doit être inférieur au cumul des points de l'équipe régionale ayant le plus grand numéro .

Lorsqu'une équipe bénéficie d'un forfait, est déclarée forfait ou est exempte, le club doit communiquer la liste des quatre joueurs à inscrire sur la feuille de rencontre, de façon à ce que la règle de cumul des points soit respectée. Les catégories Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Séniors et Vétérans sont autorisés à participer au championnat seniors masculin.

La catégorie Poussins n'est pas autorisée à participer au championnat seniors masculin.

Les féminines peuvent participer au championnat seniors masculin.

**2 joueurs mutés** dans une équipe composée de 4 joueurs

**1 joueur muté** dans une équipe composée de 3 joueurs

1 seul joueur étranger (hors UE) est autorisé par équipe.

## 3. FORMULE DE COMPETITION

3.1. Le championnat par équipes Départemental Masculin comporte cinq divisions dénommées :

Pré-Régionale (PR), Départementale 1 (D1), **équipes de 4 joueurs.**

Départementale 2 (D2), Départementale 3 (D3), Départementale 4 (D4). **équipes de 3 joueurs.**

3.2. Le championnat se déroule en deux phases pour les cinq divisions.

3.3. Dans les divisions PR , D1 , D2 et D3 pour chaque phase, les rencontres seront disputées par poule de huit équipes. En D4 pour chaque phase, le nombre de poules sera adaptée en fonction des équipes inscrites .

Les équipes sont réparties de la manière suivante :

1 <sup>ère</sup> phase :	2 <sup>ème</sup> phase
16 équipes , 2 poules en PR	16 équipes , 2 poules en PR
16 équipes , 2 poules en D1	16 équipes , 2 poules en D1
16 équipes , 2 poules en D2	16 équipes , 2 poules en D2
16 équipes , 2 poules en D3	16 équipes , 2 poules en D3
32 équipes , 4 poules en D4	32 équipes ou plus , 4 poules en D4 ou plus

3.4. Dans les cinq divisions toutes les parties sont jouées.

14 parties pour les équipes de 4 joueurs . 10 parties pour les équipes de 3 joueurs.

## 4. NOMBRE D'EQUIPES D'UN MEME CLUB PAR POULE

Une poule ne peut en aucun cas avoir plus de **2** équipes d'un même club. Si la poule comprend deux équipes d'un même club, ces deux équipes doivent être placées de façon à se rencontrer lors de la première journée de la poule.

## 5. ÉQUIPE INCOMPLETE

Dans toutes les divisions, les équipes doivent être complètes, sauf en départementale 4 où une équipe à 2 joueurs est toléré.

## 6. OUVERTURE DE LA SALLE

La salle doit être ouverte 30 minutes avant l'horaire prévue pour le début de la rencontre.

## 7. DATES, LIEU ET HEURES DES RENCONTRES

Les rencontres se déroulent le dimanche à 9h00 dans le département de l'Hérault.

Les rencontres pourront être avancées à une date qui n'interrompt pas la chronologie du calendrier.

Le club devra déposer une demande de modification de rencontre dans l'espace monclub au minimum 5 jours avant la date demandée pour les rencontres avancées. Le club adverse devra donner une réponse sous 48 H dans l'espace monclub pour que la CSR puisse donner son avis et informer les clubs et le juge arbitre le cas échéant.

## 8. MATERIEL

Les rencontres doivent se disputer avec des balles de compétition (3\*) blanches ou orange agréées en plastique et sur des tables homologuées par la FFTT.

Toutes les parties d'une rencontre doivent se disputer avec des balles d'une même marque, d'une même couleur et de même référence. Celles-ci sont fournies par l'association qui reçoit. Elle doit en prévoir un nombre suffisant pour le bon déroulement de la rencontre.

Il appartient aux deux équipes de posséder une tenue compatible avec la couleur des balles.

## 9. FORFAIT ET EQUIPE EXEMPTÉ

9.1. Lorsqu'une équipe bénéficie d'un forfait ou est exempté, le club doit communiquer la liste des quatre joueurs à inscrire sur la feuille de rencontre, de façon que la règle de cumul des points soit respectée.

9.2. Lorsqu'une équipe est forfait, le club doit communiquer la liste des quatre joueurs qui aurait dû participer de façon que la règle de cumul des points soit respectée.

## 10. TRANSMISSION DES RESULTATS

10.1. Le club recevant doit saisir la feuille de rencontre sous SPID via GIRPE ou l'espace monclub (en saisissant le détail des manches) avant le lundi 12h00.

10.2. La feuille de rencontre doit être envoyée à la commission sportive à l'adresse mail suivante :

[commissionsportivecdtt34@gmail.com](mailto:commissionsportivecdtt34@gmail.com) pour les cas suivants :

- non utilisation de GIRPE
- non saisie sur SPID
- en cas d'absence d'une des deux équipes (exempté ou forfait)
- en cas de présence d'un rapport du juge-arbitre.

## 11. MONTEES ET DESCENTES

### 11.1. Montées

<b>A l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase</b>		
Pré Régionale	1 montée par poule en R4 ( 1 <sup>er</sup> de poules )	2 équipes
Départementale 1	2 montées par poule en PR ( 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> de poules )	4 équipes
Départementale 2	2 montées par poule en D1 ( 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> de poules )	4 équipes
Départementale 3	2 montées par poule en D2 ( 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> de poules )	4 équipes
Départementale 4	1 montée par poule en D3 ( 1 <sup>er</sup> de poules )	4 équipes
<b>A l'issue de la 2<sup>ème</sup> phase</b>		
Pré Régionale	1 montée par poule en R4 ( 1 <sup>er</sup> de poules )	2 équipes
Départementale 1	2 montées par poule en PR ( 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> de poules )	4 équipes
Départementale 2	2 montées par poule en D1 ( 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> de poules )	4 équipes
Départementale 3	2 montées par poule en D2 ( 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> de poules )	4 équipes
Départementale 4	1 montée par poule en D3 ( 1 <sup>er</sup> de poules )	4 équipes ou plus

La montée est autorisée si une équipe en position de montée remplace une équipe en position de descente d'une division supérieur pour un même club.

## 11.2. Descentes

Les descentes dans chaque division sont fonction des descentes de la division de l'échelon supérieur sachant **qu'en régionale la suppression d'une poule en R3 à mi-saison va entraîner éventuellement des descentes supplémentaires dans les divisions inférieures.**

Tableau récapitulatif des descentes en fonction des descentes de Régionale 4 des clubs de l'Hérault / PHASE 1												
NIVEAU	POULE	EQUIPES	MONTEE	Descente de R4								
				Si 0 équipe	Si 1 équipe	Si 2 équipes	Si 3 équipes	Si 4 équipes	Si 5 équipes	Si 6 équipes	Si 7 équipes	Si 8 équipes
PR	2X8	16	2	2	3	4	5	6	7	8	9	10
D1	2X8	16	4	2	3	4	5	6	7	8	9	10
D2	2X8	16	4	2	3	4	5	6	7	8	9	10
D3	2X8	16	4	2	3	4	5	6	7	8	9	10
D4	4X8	32	4									

## 11.3. Repêchage:

Lorsqu'une place, à l'issue d'une phase, devient vacante respectivement en PR, D1, D2 ou D3, cette place est attribuée en priorité à une équipe la mieux classée des équipes prévues pour les descentes.

## 11.4. Départage des équipes dans une division :

Le départage dans une division pour les équipes du même rang se fera à partir de toutes leurs rencontres d'une même phase suivant la procédure décrite ci-après :

- 1) en faisant le quotient des points rencontre par le nombre de rencontres
- 2) si l'égalité persiste, en faisant le quotient des points parties gagnés par les points- parties perdus
- 3) si l'égalité persiste, en faisant le quotient des manches gagnées par les manches perdues
- 4) si l'égalité persiste, en faisant le quotient des points jeu gagnés par les points jeu perdus dans les mêmes rencontres
- 5) si l'égalité persiste, la commission sportive effectuera un tirage au sort

## 12. TITRES

12.1. La participation aux titres n'est plus obligatoire pour valider la montée à l'échelon supérieur.

12.2. Des titres seront disputés en fin de saison entre les premiers de la deuxième phase de chaque poule dans toutes les divisions.

12.3. Ne peuvent disputer les titres que des joueurs ayant participé à au moins deux rencontres dans la phase en cours dans cette équipe ou dans une équipe de N° supérieur et qualifiés pour cette équipe.

### 13. SANCTIONS

	Sanctions sportives	Sanctions financières
Forfait	Perte de la rencontre par pénalité (14-0) et 3-0	61
Perte par Pénalité	Perte de la rencontre par pénalité (14-0) et 3-0	16
Equipe non conforme	Perte de la rencontre par pénalité (14-0) et 3-0	16
Equipe incomplète	Perte de la rencontre par pénalité (14-0) et 3-0	16
Falsification de la feuille de rencontre	Perte de la rencontre par pénalité (14-0) et 3-0	100
Résultat non communiqué		5,10,15
Licence non réglementaire		5

### 14. CORRESPONDANCE DES JOURNEES

Correspondance des journées Championnats par équipes 2022-2023 - 1ère phase								
	Messieurs			Dames			Régionale	Départementale
	Pro A	Pro B	Nationale	Pro A	Pro B	Nationale		
1	20-sept.-22	20-sept.-22	24-sept.-22	20-sept.-22	23-sept.-22	24-sept.-22	24-sept.-22	25-sept.-22
2	/	/	8-oct.-22	/	7-oct.-22	8-oct.-22	9-oct.-22	10-oct.-22
3	18-oct.-22	18-oct.-22	22-oct.-22	18-oct.-22	21-oct.-22	22-oct.-22	22-oct.-22	23-oct.-22
4	25-oct.-22	25-oct.-22	5-nov.-22	25-oct.-22	4-nov.-22	5-nov.-22	5-nov.-22	6-nov.-22
5	8-nov.-22	8-nov.-22	/	15-nov.-22	/	/	/	/
6	13-nov.-22	13-nov.-22	19-nov.-22	18-nov.-22	18-nov.-22	19-nov.-22	19-nov.-22	20-nov.-22
7	22-nov.-22	22-nov.-22	26-nov.-22	22-nov.-22	25-nov.-22	26-nov.-22	26-nov.-22	27-nov.-22
8	27-nov.-22	27-nov.-22	10-déc.-22	27-nov.-22	09-déc.-22	10-déc.-22	10-déc.-22	11-déc.-22
9	13-déc.-22	13-déc.-22	/	13-déc.-22	/	/	/	/
10	20-déc.-22	20-déc.-22	/	20-déc.-22	/	/	/	/
11		A définir			A définir			
12		A définir			A définir			
13		A définir			A définir			
14		A définir			A définir			
15		A définir			A définir			
16		A définir			A définir			
17		A définir			A définir			
18		A définir			A définir			
19		A définir			A définir			
20		A définir			A définir			